



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question orale n° 323

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation budgétaire de l'hôpital Louis-Pasteur à Bagnols-sur-Cèze. Le budget des hôpitaux résultait, depuis la mise en place du budget global en 1984, de l'application d'un taux d'évaluation annuel des dépenses. Aujourd'hui est voté par le Parlement un taux d'évolution global des dépenses de santé sur un volume de crédits budgétaires en base 1984, que l'hôpital ait peu ou beaucoup d'activités. L'activité du centre hospitalier de Bagnols a été importante ces dernières années, sans que pour autant son budget ait suivi les mêmes augmentations. A cela s'est ajouté une insuffisance de financement de mesures salariales ou sécuritaires arrêtées par le ministère. Par ailleurs, l'hôpital Louis-Pasteur est l'hôpital public qui a le plus faible coût de production des soins du Languedoc-Roussillon. Dès lors, la situation budgétaire du C.H. de Bagnols est devenue critique. Celle-ci pourrait à terme pénaliser le fonctionnement et l'offre de soins de l'hôpital. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que le centre hospitalier de Bagnols puisse rattraper son retard budgétaire et garantir sa mission de service public de proximité.

Texte de la réponse

SITUATION FINANCIÈRE DE L'HÔPITAL LOUIS-PASTEUR À BAGNOLS-SUR-CÈZE DANS LE GARD

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Roubaud, pour exposer sa question, n° 323, relative à la situation financière de l'hôpital Louis-Pasteur à Bagnols-sur-Cèze, dans le Gard.

M. Jean-Marc Roubaud. Je voulais attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, sur la situation budgétaire de l'hôpital Louis-Pasteur à Bagnols-sur-Cèze, dans le Gard. Alors même que cet établissement a connu une forte augmentation de son activité, des mesures qu'il n'a pas voulues, mais qui ont été imposées à l'ensemble des hôpitaux, comme la mise en place des nouvelles normes de sécurité ou les mesures salariales - je pense au 35 heures - non financées par le précédent gouvernement, sont venues aggraver ses difficultés. Cet hôpital a le coût de production le plus faible de la région Languedoc-Roussillon, et sa situation budgétaire est maintenant extrêmement tendue.

Quelles mesures de rattrapage budgétaire le Gouvernement entend-il prendre pour que cet hôpital puisse continuer d'assurer le service de proximité qu'il rend, étant entendu qu'un certain nombre de ses services ont dû être fermés au cours de l'année passée, faute de crédits ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la famille.

M. Christian Jacob, ministre délégué à la famille. Monsieur le député, je voudrais tout d'abord vous

présenter les excuses de Jean-François Mattei qui regrette de ne pas pouvoir vous répondre lui-même. Il m'a demandé de porter à votre connaissance différents points.

Le budget notifié, début 2003, au centre hospitalier de Bagnols-sur-Cèze a été fixé à 30 millions d'euros. Il est en progression de 6,06 % par rapport à 2002, contre 4,5 % en moyenne dans la région Languedoc-Roussillon. Voilà qui traduit bien, entre autres, le souci de Jean-François Mattei d'accompagner cet établissement.

Cette progression intègre les effets 2003 de l'incidence du contrat d'objectifs et de moyens signé en 2001, ainsi qu'un rebasage au titre de la dotation du programme de médicalisation du système d'information, de l'ordre de 216 000 euros, principalement affectés au financement des dépenses médicales et pharmaceutiques.

Il convient, en outre, de souligner que ce centre hospitalier a un projet d'humanisation et d'amélioration de la qualité de l'hébergement offert.

Vous le savez la clinique La Garaud est également située à Bagnols-sur-Cèze. Une réelle complémentarité des deux établissements est nécessaire, afin de mieux répondre aux besoins des habitants de ce bassin de santé situé aux confins nord-est de la région.

La concertation entre les responsables de ces deux structures est accompagnée par l'agence régionale de l'hospitalisation et devrait aboutir à un programme de coopération intelligente entre les deux sites, notamment en matière de chirurgie et de rééducation fonctionnelle.

C'est donc dans une réelle dynamique de progrès que se situe la réforme de la tarification à l'activité prévue en 2004 et qui devrait encore accentuer cette évolution.

Voilà les quelques éléments que Jean-François Mattei m'a demandé de vous communiquer. Sachez que c'est un dossier auquel il est attaché et qu'il suit de très près.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 323

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3391

Réponse publiée le : 7 mai 2003, page 3423

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 mai 2003